

✧ 2015

○ 2022



✧
○ ✧
RAPPORT
d'évaluation
Contrat
de Ville de Cavillon



Mentions légales :

Directeur de la publication :
Gérard DAUDET, Président de LMV
Agglomération

Évaluation menée par GIE
PASSAGES en 2022

Rédaction : GIE PASSAGES et
LMV Agglomération, Direction

du développement urbain et de
l'inclusion sociale

Design graphique :
Alexandre Bruno ohmymotion.fr

Crédits photo : LMV, Motion Array.

Tél. 04 90 78 82 30

LUBERONMONTSDÉVAUCLUSE.FR

LMV Agglomération
315 avenue Saint Baldou
84300 Cavailon



Gérard DAUDET, Président

Luberon Monts de Vaucluse
Agglomération

L'évaluation des politiques publiques est indispensable à l'efficacité des moyens mis en œuvre par les collectivités locales, l'Etat et leurs partenaires.

Ce rapport d'évaluation du contrat de ville de Cavillon, piloté par l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse depuis 2017, permet de dresser un bilan exhaustif et constructif de nos actions collectives.

Globalement, cette évaluation tire un constat très positif de la mise en œuvre de notre contrat de ville et met en lumière les points sur lesquels des améliorations doivent être apportées, à la lumière notamment des nouvelles orientations envisagées par le Ministre de la ville, en matière d'animation territoriale.

Une grande satisfaction est à noter du côté du travail de fond engagé par les structures municipales et leurs partenaires en termes de réussite éducative. Le volontarisme politique de la ville de Cavillon et de l'Agglomération en faveur de l'éducation et de la jeunesse a encore été renforcé en ce début d'année 2023, avec la reprise en gestion municipale du Club Jeunes dédié aux enfants et adolescents des quartiers prioritaires. Outre une montée en puissance de moyens humains et matériels et une relocalisation à moyen terme dans de nouveaux espaces dans le cadre du projet NPNRU, cette nouvelle gestion s'accompagnera d'une mise en réseau des différents acteurs en lien avec la jeunesse, pour une prise en charge transversale et globale : parentalité, santé, éducation, formation et insertion professionnelle.

La question de l'insertion professionnelle, justement, et de l'emploi devra faire l'objet d'une attention renforcée dans le cadre de nos futures programmations, d'autant que les projets d'implantations d'entreprises nouvelles présagent de la création de nombreux emplois sur le territoire communal.

Je veux remercier ici l'ensemble des partenaires qui font de notre contrat de ville une démarche exemplaire et qui converge avec la volonté politique de la municipalité de Cavillon d'investir dans la transformation en profondeur de ses quartiers prioritaires.

Quartiers prioritaires de Cavillon

Légende :

Territoire 1

Territoire 2

Mission Locale

Cavillon Mairie

Centres sociaux

Médiathèque

Gare

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Collège, Lycée

Piscine

Centre Medico Social

CCAS de Cavillon



CONTEXTE



Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fait des Contrats de Ville (CdV) la pierre angulaire de la politique de la ville, tout autant cadre de gouvernance et de coopération qu'outil de mise en œuvre et de territorialisation des politiques publiques dans les quartiers.

Initialement conclus sur la période 2014-2020 (2015 pour celui de Cavaillon), les Contrats de Ville ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances 2019, afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action publique mobilisés pour les quartiers durant le quinquennat.

Le Contrat de Ville (CdV) de Cavaillon a été signé en octobre 2015, la compétence politique de la ville a été transférée à l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) depuis le 1^{er} janvier 2017 et une direction unique a été créée pour en assurer la mise en œuvre et le suivi. Une chargée de mission, une assistante administrative et une directrice sont dédiées à ce pilotage et à l'animation. Une adjointe intercommunale, également en charge de l'action sociale a été nommée.

Concernant le périmètre, ce Contrat de Ville porte sur 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), localisés aux abords du centre ancien et des quartiers périphériques de Cavaillon. Il concerne plus d'un tiers des habitants de la commune.

• Le territoire n°1 :

Quartiers Dr Ayme, Condamines, Barillon, St Martin, Bon Puits, St Gilles et Ratacans.

• Le territoire n°2 :

Quartiers la Clède, Gare, Route de Pertuis, Sainte Anne.

Il est à noter que 3 territoires de Cavaillon font l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain. Déjà amorcée dans le quartier du Docteur Ayme, une seconde phase du programme de réhabilitation englobe désormais les quartiers des Condamines et de Saint-Martin.

L'instruction du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 14 décembre 2021 précise le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville. Celle-ci doit rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées en ciblant prioritairement les dispositifs les plus structurants et en appréciant le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil.

Cette évaluation vise donc à proposer une analyse de l'évolution des moyens mis en œuvre en faveur de la réduction des inégalités et de leurs effets tant pour les habitants que sur les dynamiques en œuvre sur le territoire.

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a lancé un appel d'offre pour se faire accompagner dans l'animation de temps participatifs en vue de coproduire l'évaluation finale du Contrat de Ville avec les acteurs du territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité de la dynamique partenariale engagée dans l'animation du Contrat de Ville, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours, et dans l'objectif de produire une évaluation finale du Contrat de Ville afin de poser des pistes de travail pour la future contractualisation.

Cet accompagnement vise ainsi à rassembler opérateurs et partenaires institutionnels en vue de produire un regard sur :

- les actions développées dans les différents piliers et priorités du Contrat de Ville,
- les modalités de gouvernance et d'animation de ce dernier.

Il intervient en complément d'une analyse quantitative, notamment dans le cadre de l'analyse de la programmation annuelle du Contrat de Ville réalisée en interne par les services de l'Agglomération. La démarche d'accompagnement a été initiée début juillet 2022 pour une réalisation effective en décembre 2022, date de restitution des résultats de la démarche en Comité de Pilotage (COPIL).

Cette démarche s'est voulue dynamique, participative et ancrée sur le terrain et le territoire de Cavaillon, avec notamment des ateliers, des visites de terrain et l'intégration de contributions volontaires de la part des acteurs.

Cet accompagnement a été confié au collectif GIE Passages et a été réalisé en collaboration étroite avec la chargée de mission de l'Agglomération (et en cours de démarche par sa remplaçante), la directrice du Renouvellement Urbain et de l'Inclusion Sociale et les services de l'État aux premiers rangs desquels la Déléguée de la Préfète.

LA PHILOSOPHIE D'INTERVENTION DE

PASSAGES
Participation & transformations
...



Une approche collective et des méthodes dynamiques et participatives

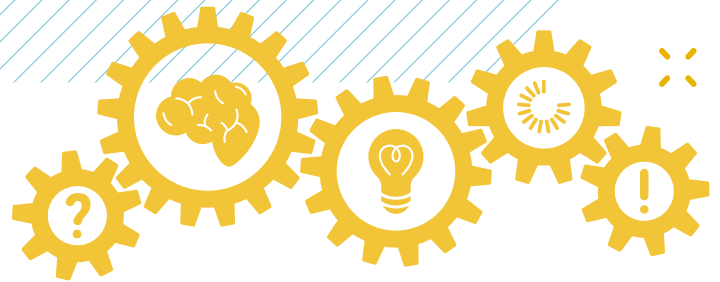


Une méthodologie co-construite avec l'équipe projet tout au long de la démarche



Des temps d'entretiens individuels pour approfondir si nécessaire

LA MÉTHODE



6 temps de travail collectif de septembre à novembre 2022 réunissant en moyenne 20 personnes, délocalisés sur l'ensemble du territoire, dans des lieux symboliques de la thématique.



Cadre de vie et renouvellement urbain,
Maison du Projet



Accès aux droits, santé,
Espace Départemental des Solidarités (EDeS) de Cavailon



Éducation, parentalité,
Jeunesse,
Collège Paul Gauthier



Emploi, développement économique,
Centre social (CS) la Bastide



Culture, Médiathèque



Modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville,
Siège de LMV



LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE



Enseignements issus de la démarche évaluative



UN CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL QUI A CONTRAINT L'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de Ville a mobilisé dans la continuité de la précédente contractualisation, un ensemble d'outils, dispositifs et ressources dédiés dans l'objectif de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins du territoire.

Cette stabilité a été néanmoins éprouvée par la crise COVID, qui a obligé les partenaires à faire évoluer certaines pistes d'amélioration évoquées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours afin de tenir compte d'un contexte chamboulé.

Il faudra notamment retenir que la crise COVID et les graves incidents

de l'été 2021 ont entravé la bonne marche de certaines actions, notamment les démarches « d'aller vers » et de proximité, puisque de nombreuses Opérations en Pieds d'Immeubles ont été annulées ou revues à la baisse. Ceci n'étant pas sans impact sur les dynamiques collectives et les situations de fragilités des habitants qui se sont aggravées.

La reprise est progressive, et s'appuie sur des orientations stratégiques réaffirmées; la démarche d'évaluation contribuant à leur mise en œuvre et représentant une opportunité pour une relance plus marquée de la dynamique partenariale.

GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Une stratégie collective

Une logique collective

De son lancement, à son évaluation finale, en passant par sa mise en œuvre et son évaluation à mi-parcours, le Contrat de Ville a été animé dans une logique collective.

- En 2017, lors du transfert de la compétence Politique de la Ville à l'Agglomération, une journée avec l'ensemble des porteurs de projets a été organisée au MIN de Cavaillon pour présenter l'équipe, les priorités de l'Agglomération, le fonctionnement de l'appel à projets, etc.
- Des groupes de travail thématiques ont été organisés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville. Ils avaient pour objectifs de faire le point sur les avancées du Contrat de Ville, d'actualiser le diagnostic et de faire des préconisations pour la seconde moitié du Contrat. Chacun de ces groupes s'est réuni deux ou trois fois. Une restitution collégiale du travail de ces groupes a été organisée à la Maison des Jeunes de la Culture (MJC) en 2019.



Une coordination efficace

Le transfert de la compétence de la Ville à l'Agglomération en 2017 n'a pas dénaturé la coordination des services, notamment à travers les réunions mensuelles de coordination de l'équipe opérationnelle élargie, c'est-à-dire les services ayant une intervention spécifique sur les quartiers prioritaires : Centre social (« Lieu d'Initiatives Partagées » à l'époque), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Programme de Réussite Educative (PRE), Atelier Santé Ville (ASV), service redynamisation urbaine, service Politique de la Ville, médiateurs, ...)

Prévue dans le Contrat de Ville, cette coordination de l'équipe permet de partager des informations et des actualités entre les différents services, de veiller sur les problématiques, de contexte concernant l'ambiance dans les deux QPV. Enfin, elle permet de mieux articuler les interventions et les projets de chacun.

Elle s'inscrit par ailleurs en ensemblier de dispositifs ayant eux-mêmes leurs instances de coordination, auxquelles est conviée la Direction du Développement Urbain et de l'Inclusion Sociale, et qui sont-elles mêmes saluées dans leur capacité à créer et favoriser le « faire ensemble ».

Enfin, la création d'une direction unique Renouvellement Urbain et Inclusion Sociale a contribué à donner plus de cohérence à l'action publique locale.

Aussi, la fonction de Délégué(e) du/de la Préfet(e) permet également de faciliter la mobilisation des services et dispositifs de l'État au service du Contrat de Ville.



Un pilotage dynamique et une optimisation de l'action

La chargée de mission et sa direction ont initié et animé plusieurs groupes de travail en s'adaptant sans cesse aux besoins des partenaires et en intégrant les orientations stratégiques et politiques de la gouvernance. En effet, les groupes de travail ont été thématiques et ont permis l'émergence d'actions concrètes faisant évoluer l'action du Contrat de Ville et de ses partenaires :

- En 2017 ou 2018 un groupe de travail dédié à l'axe « Développement économique et emploi » avait pour objectif de faire un état des lieux des besoins et de construire collectivement une proposition de réponse. Une action portée par la Maison de l'Emploi (La Mobilisation Vers l'Emploi) a été mise en place suite à ce travail et financée pendant deux années.
- En 2018 un groupe de travail dédié à l'apprentissage de la langue française, associant le Centre Ressources Illettrisme PACA, avait pour objectif de faire un état des lieux des actions d'alphabétisation financées par le Contrat de Ville et de proposer une meilleure coordination et complémentarité de ces actions. Ce travail a abouti à la création de la plateforme d'apprentissage de la langue portée par le Centre social la Bastide.



Un engagement des signataires

En 2017, un séminaire destiné aux élus de l'Agglomération a également été organisé, afin de leur présenter les deux nouvelles compétences de l'Agglomération : Habitat et Politique de la Ville. Deux maires, Présidents d'Agglomérations (Denis THURIOT de Nevers pour l'habitat, et Gérard HAMEL de Dreux pour la politique de la ville) sont venus témoigner lors de ce séminaire.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville se réunit deux fois par an. C'est une instance mobilisatrice de l'ensemble des signataires à un échelon de représentation considéré comme « au bon niveau ». Si un des Comités de Pilotage, de manière traditionnelle, s'attache à la programmation annuelle du Contrat de Ville, un deuxième Comité de Pilotage permet quant à lui un élargissement des discussions, notamment autour des dispositifs associés (PRE, ASV, etc.) ou d'un sujet stratégique majeur.

Au-delà de cette présence, les contributions actives des signataires sont indéniablement un atout pour le Contrat de Ville. C'est notamment le cas de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Département, etc. Notons un soutien fort et apprécié de l'État.

Un portage politique fort

Un engagement politique et stratégique

Au regard des événements dramatiques de l'été 2021 dans le QPV1, les évaluateurs tiennent à noter l'engagement politique et stratégique fort du Maire de la Commune de Cavaillon, Président de LMV et des partenaires qui ont de manière réactive :

- Tenter de nouer un dialogue avec les habitants
- Développer un outil de communication distribué en proximité par les équipes auprès des habitants en porte à porte « Ici l'actu près de chez moi »
- Redimensionner de manière inédite le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en lui donnant un visage nettement plus ambitieux.
- Mobiliser les services de l'État en vue d'un renforcement inédit des forces de l'ordre (onze agents supplémentaires pour le territoire).

L'absence de conseil citoyen

Les conseils citoyens de Cavaillon n'auront fonctionné que peu de temps après leur mise en place. Du fait de la dissolution de cette instance de participation citoyenne, le Contrat de Ville n'a pas impliqué sur la durée des citoyens dans sa gouvernance, ni d'un point de vue opérationnel, ni d'un point de vue stratégique. Pour autant, le lien aux habitants est encouragé et souhaité par la gouvernance politique et opérationnelle (porte à porte, réunion avec le Maire pendant l'été 2021, etc.).



Un enjeu d'animation territoriale à mieux prendre en compte et à dissocier des enjeux de pilotage

Une dynamique collective à encourager davantage

Du point de vue des différents partenaires, l'animation et la gouvernance du Contrat de Ville gagneraient encore à être améliorées. Notamment pour pallier les difficultés d'une période post-covid compliquée. Notons ainsi que depuis 2020 le volet « animation » du Contrat de Ville est moins dynamique.

Bien évidemment et alors que les agents sont restés pleinement mobilisés, la crise sanitaire n'a pas épargné les dynamiques en place du fait de difficultés pour se réunir physiquement, mais c'est aussi sans compter sur la baisse progressive du temps de travail dédié à l'animation et à la coordination depuis cette même année 2020 (chargée de mission à 50% sur la mission Contrat de Ville et 50% en coordination de l'Espace France Services).

Aussi, si la démarche collaborative d'évaluation et l'engagement de la collectivité dans ce sens, ont été appréciés c'est justement car ils ont permis la création d'espaces d'échanges favorisant interactions et co-productions. Ces types d'espaces pour les opérateurs sont précieux.

- Aussi à la demande de la Déléguee de la Préfète, et de quelques porteurs, une présentation des projets sera organisée après la clôture de l'appel à projets 2023. Ce sera l'occasion pour les opérateurs de présenter leurs actions ainsi que des éléments de bilan à l'État et à la direction Politique de la Ville.
- Des temps thématiques permettraient d'aller plus en avant sur la question de la cohérence des actions et la mobilisation active des publics.

La place des habitants à repenser

Le projet de renouvellement urbain est une opportunité pour repenser la place des habitants mais cela ne doit pas être l'unique levier (le QPV2 n'étant par exemple pas concerné).

En cours de démarche évaluative, l'implication d'habitants sur les temps d'ateliers a été une véritable plus-value appréciée par les évaluateurs comme par les participants afin d'ancrer les points de vue dans la réalité et de modifier la posture institutionnelle en faveur de l'écoute active. In fine, ce type de démarche inclusive doit permettre de mieux prendre en compte les besoins et avis des habitants dans la définition des actions et politiques publiques à mobiliser.

Un territoire qui a bien structuré son Contrat de Ville autour d'une vision stratégique partagée



À retenir

- L'animation et le pilotage des dispositifs fonctionnent bien : PRE, ASV, Gestion Urbaine de Proximité
- Des temps d'échanges réguliers et opérationnels sont animés
- Le Contrat de Ville est identifié comme un facilitateur et ensemble
- La richesse du partage entre acteurs, l'engagement et le professionnalisme des différents partenaires
- Une démarche d'évaluation appréciée dans son format et contenu pour sa capacité à regrouper les acteurs



Les enjeux

- Développer les instances portées par les habitants
- Développer un regard qualitatif sur les actions
- Veiller à associer les habitants dans la gouvernance du Contrat de Ville
- Diversifier les temps et les lieux d'échanges
- Intensifier les partenariats entre structures
- Dynamiser les COPIIL à travers des méthodes plus actives (Exemple des Comités Techniques)
- Favoriser une meilleure articulation entre le Contrat de Ville, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et l'ANRU (et les bailleurs)
- Organiser des réunions stratégiques entre les partenaires pour s'adapter et s'organiser



À imaginer

- Mise en place de groupes de travail pour faire évoluer les outils d'évaluation
- Un rôle renforcé des Comités d'usagers des Centres sociaux pour aller à la rencontre des différentes structures
- Un élargissement des réunions aux différents services



DYNAMIQUE PARTENARIALE

Un cadre stratégique partagé

Un maillage territorial large

La cohérence du projet territorial partagé par les différents partenaires locaux du Contrat de Ville est à souligner dans un contexte chamboulé qui a éprouvé les acteurs du territoire mais également permis de renforcer les liens existants. Cette vision partagée des partenaires repose sur quelques principes forts, rappelés en ateliers pendant l'évaluation, et inscrits au cœur des actions mises en place sur les quartiers.

On notera la volonté réaffirmée projet après projet de ne pas substituer le Contrat de Ville au droit commun et d'impliquer tous les services publics dans des actions bénéfiques aux ha-

bitants des QPV, mais sans forcément se limiter stricto sensu aux territoires prioritaires. Les effets que peuvent avoir ces actions en dehors des QPV sont particulièrement regardés, dans une recherche d'ouverture et de maillage territorial large, permettant de faire le lien avec l'extérieur (habitants, mais aussi partenaires).

Un ancrage dans la proximité

S'exprime également une volonté de mener ces actions concertées dans une logique de proximité et d'occupation de l'espace public. Même si cette dynamique d'occupation est déstabilisée par les récents événements dans le quartier, elle reste un objectif affiché

par les partenaires à partir duquel travailler en capitalisant les bonnes pratiques et en mutualisant les outils.

Une co-production dans la confiance

Dans la pratique, ces deux approches donnent lieu à une entente partenariale qui repose sur une communication de qualité, ainsi que sur l'engagement d'un noyau dur de partenaires historiques « moteurs » très investis, mixant acteurs institutionnels et associatifs (les Centres sociaux). Ce travail partenarial engagé dans la confiance mutuelle, se traduit concrètement sur le terrain, par une réelle capacité à mener ensemble des actions de proximité en direction des habitants.

Un Contrat de Ville au plus près du terrain, attentif au facteur humain comme condition de réussite

Des équipes engagées

Doivent être salués à la fois les équipes et leurs engagements tout autant que les méthodes mises en œuvre pour permettre le développement d'action jugée de « proximité » avec les habitants et habitantes des QPV. En effet, La démarche évaluative souligne l'attention portée à la dimension humaine du Contrat de Ville : pour tous, la réussite des projets tient beaucoup à l'interconnaissance et la bonne intégration d'acteurs clefs, compétents à leurs postes et développant une

vision claire de leurs rôles respectifs sur le territoire, avec une attention constante portée au terrain. On notera en ce sens la place importante tenue par la chargée de mission et sa directrice ou encore l'animatrice PRE, autant de professionnelles qui portent une vraie vision / réflexion de leur rôle et des objectifs à suivre, ce qui permet vraiment de faire ensemble la Politique de la Ville.

Le faire ensemble

Il faut souligner que ce partenariat

ne repose pas uniquement sur une qualité d'échange mais bien sur la co-construction d'actions avec une dimension très opérationnelle. Cette dimension du faire ensemble est vraiment forte et se retrouve dans plusieurs intentions : recherche de proximité très appuyée (porte à porte), actions organisées et réalisées ensemble en interservices à l'image de la distribution de la lettre d'information, de la sensibilisation au compostage, ou encore dans le cadre de diagnostic comme celui mené auprès des seniors durant l'été 2022.

La logique d'aller vers

Cette stratégie d'aller vers très structurée et affirmée par tous les acteurs a de plus le mérite de s'appuyer sur l'implication d'un réseau d'équipements et services publics structurants, permettant de faire le lien avec le droit commun (médiathèque par exemple bien impliquée dans la démarche). C'est dans ce cadre que les Opérations en Pieds d'Immeubles sont identifiées comme le levier ultime en faveur de cette proximité. Peuvent également être citées la « Place de l'emploi » en partenariat avec La Bastide, notamment via la Plateforme linguistique, le Bus d'Initiative Terres de Vaucluse (ITV).

De la sorte, les partenaires se saisissent d'un triple enjeu : rendre les structures et les services d'autant plus accessibles qu'ils facilitent la mixité des publics en s'appuyant sur des actions hybrides souvent co-portées avec un engagement du droit commun, ce qui permet de conforter et d'améliorer ce que font déjà les structures en dehors du cadre spécifique Politique de la Ville.



Limites et enjeux

L'ouverture à de nouveaux acteurs, un impératif pour renouveler les actions

La démarche évaluative a permis de partager le constat suivant : le territoire cavaillonnais mobilise peu d'opérateurs locaux non institutionnels dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et de manière globale dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat.

Pour délester certains acteurs d'une surcharge de travail (Centres sociaux en particulier), répondre à de nouveaux besoins, mais aussi réussir à faire infléchir un taux de reconduction d'action qui s'élève à 70% (cf. document produit en interne de LMV dans le cadre de la démarche d'évaluation finale), une ouverture à d'autres acteurs doit être envisagée.

Les partenaires ont partagé la pertinence de cette vision agrégative des dynamiques, qui cherche aussi à intégrer aux échanges des opérateurs de terrain qui ne sont pas mobilisés dans le Contrat de Ville mais qui sont présents sur un territoire élargi.

Dans ce cadre, les différentes expertises de territoire (interne aux collectivités ou en lien avec la Déléguee de la Préfète et son rayonnement départemental) pourraient encore davantage mobiliser pour alimenter les réflexions en vue de renouveler l'approche du Contrat de Ville et l'ancrage dans la proximité.

La structuration d'un espace de dialogue plus large

Ce faisant, cela obligerait de marquer plus formellement les articulations, mais aussi le distinguer, entre une stratégie du partenariat portée par les acteurs historiques du Contrat de Ville (CCAS, Collectivités, CAF) et une action de partage et sensibilisation plus souple mais continue en direction du réseau d'organisations et opérateurs qui agissent sur le territoire, avec un objectif d'interconnaissance renforcée.

Il apparaît donc nécessaire de structurer un espace de discussions inter-partenarial plus large, permettant de faire converger les acteurs autour du Contrat de Ville, au-delà des « historiques » déjà très mobilisés dans le pilotage du Contrat.



Une dynamique partenariale visible et incarnée en proximité, point fort du Contrat de Ville



À retenir

- Des ressources humaines dédiées et mobilisées
- Un engagement fort des professionnels et partenaires, une culture du faire ensemble entre services mais aussi entre acteurs
- L'inclusion des services de Droit commun, une préoccupation constante et partagée, illustrée par les actions de la Gestion Urbaine de Proximité, ASV, PRE ou Cités Lab
- Les Opérations en Pieds d'Immeubles
- Les actions hors les murs sur l'espace public (place de l'emploi)
- Les portes à portes
- Le rôle central des Centres sociaux
- Un travail partenarial ancré localement, avec des actions qui se construisent depuis le terrain (ex: partenariat Initiative Terres de Vaucluse, Plateforme d'apprentissage, accompagnement à la scolarité)
- Les liens avec les établissements scolaires, la MJC



Les enjeux

- Vigilance quant à la « sur » mobilisation des Centres sociaux
- Renforcer les équipes du Centre social la Passerelle
- Élargir l'accès au Contrat de Ville à de nouveaux opérateurs
- Sécuriser le QPV1 pour un réinvestissement des espaces publics
- Mieux intégrer le service jeunesse



À imaginer

- Associer les bailleurs, Pôle Emploi, etc. à la démarche porte à porte ou de renforcement de présence sur l'espace public et ce, en dehors des Opérations Pieds d'Immeubles (OPI)
- Organiser des repas avec, chez des habitants

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Un droit commun mobilisé aux différentes échelles territoriales

La mobilisation de la commune et de l'intercommunalité

On soulignera la bonne mobilisation du droit commun communal et intercommunal, à la fois dans la manière de faire (porte à porte permettant de les associer concrètement), et sur des actions stratégiques : brigade spécifique pour le ramassage des encombrants, transport urbain de proximité, offre supplémentaire de loisirs à destination des quartiers (piscine). Cette recherche d'engagement et de complémentarité avec le droit commun est un atout du Contrat, qui peut faire état de plusieurs réussites en la matière : des dispositifs comme l'Atelier Santé Ville, le Programme de Réussite Éducative, reposent fortement sur cette capacité des partenaires à ramener les

actions vers le droit commun, tout en conservant un contact fort avec les publics pour faire émerger les besoins en s'appuyant sur les bons relais locaux.

La mobilisation de leviers d'actions de l'État

En complément de la programmation du Contrat de Ville et en réponses aux impacts de la crise sanitaire, l'État a mobilisé, en complément des dispositifs déjà cofinancés (ASV, PRE, Adultes relais, etc.), des leviers d'actions supplémentaires. À ce titre, peuvent être citées les opérations menées dans le cadre des « quartiers d'été » et « d'automne », les colos et vacances apprenantes. Ces opérations ont notamment permis d'élargir l'offre disponible pour les habitants, tout autant que d'innover

sur des actions en dehors de la traditionnelle programmation annuelle. Notons par ailleurs, la mise en place d'une disposition phare de ces Contrats de Ville, à savoir le dédoublement des classes de CP et CE1.

La mobilisation du droit commun des signataires

La Caisse d'Allocations Familiales, ou encore le Département, présents de manière régulière dans les temps d'évaluation attestent également de la mobilisation de leur droit commun en cofinancement d'actions dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville ou dans le cadre de l'application de leurs compétences sur le territoire : soutien aux Centres sociaux, à l'aide sociale, etc.



Des actions portées par les acteurs de terrain

D'autres actions portées par des opérateurs de « terrain » méritent d'être citées dans une même perspective de partenariat : Plateforme

d'apprentissage de la langue française portée par le Centre social La Bastide, l'accompagnement à la scolarité développé en partenariat avec l'Éducation Nationale, faisant naturellement le lien avec le Contrat Local Accompagnement

Scolaire (CLAS). Procédant par élargissement, ce travail a permis de structurer un projet d'école ouverte aux parents, toujours en articulation avec la plateforme d'apprentissage.

La mobilisation des structures culturelles et des établissements scolaires

Notons aussi tout particulièrement l'implication des établissements culturels : MJC, Conservatoire, Scène Nationale de la Garance et surtout la médiathèque, sur la base d'une stratégie réaffirmée d'ouverture volontariste aux établissements scolaires et personnes issues des QPV. Leurs actions sont notamment développées en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale et les différents établissements scolaires dont l'investissement des équipes est salué.

Mais des marges de manœuvre pour renforcer l'action du droit commun

Renforcer les relais sur le terrain

Cette attention mériterait d'être réaffirmée dans une orientation stratégique permettant de sensibiliser et mobiliser plus fortement les acteurs du territoire capables d'orienter les actions vers le droit commun mais également d'avoir des relais sur le terrain.

À ce sujet, quelques points de progression sont jugés prioritaires : tout d'abord, les moyens et les financements de Pôle Emploi pourraient certainement être mieux investis, et il semble que le contexte offre de nouvelles opportunités pour ce faire.

Aussi, il apparaît clairement qu'un effort est à fournir en direction des institutions les plus administratives qui ont un fonctionnement contraignant et spécifique duquel il est nécessaire de tenir compte tout en essayant de faire levier pour qu'il en ressorte des relations plus étroites (Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé).

Pour une meilleure visibilité et lisibilité du droit commun

Par ailleurs, les partenaires estiment manquer de visibilité quant à l'implication du droit commun de l'État dans sa globalité.

En réalité, en dehors des tentatives menées par LMV pour démontrer d'un renforcement du droit commun sur ses compétences, il n'est actuellement pas possible de mesurer de quelle manière les partenaires ont-ils mobilisé davantage leur droit commun.

Ce manque de visibilité ne permet donc pas d'attester d'un renforcement efficace en réponse aux priorités des habitants.

Plus largement, sur l'ensemble des thématiques abordées, des financements dits de « droit commun » bénéficiant à l'ensemble de la population semblent être moins mobilisés par les habitants, souvent car moins appréhendés (communication non adaptée notamment, manque d'information). De fait, cela impacte naturellement la mobilisation du droit commun par les habitants eux-mêmes.



Des services de droit commun mobilisés



À retenir

- Une mobilisation active des services et personnels des collectivités (intercommunalité et commune) dans le Contrat de Ville
- Une mobilisation financière et opérationnelle des acteurs signataires
- Une mobilisation des compétences des collectivités pour renforcer le droit commun sur les QPV (Mission France Services en QPV2 - Accueil jeune municipal en QPV1 - crèche, etc.)
- Des structures culturelles et des établissements scolaires impliqués et mobilisés sur des financements propres



Les enjeux

- Rendre plus lisible le droit commun
- Apporter de la visibilité aux habitants
- Renforcer la mobilisation de services et de financements de droit commun notamment en matière d'emploi
- Renforcer les relations avec l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, l'EDeS

LA MOBILISATION DES HABITANTS

Une multitude d'approches possibles

Le rôle des Comités d'usagers

Une des dimensions de la participation des habitants s'éprouve à travers leur mobilisation effective à la définition et la mise en œuvre des actions qui leurs sont destinées.

C'est en ce sens qu'ont été créés les conseils citoyens, qui sur le territoire caillonnais, après un portage d'un an par les Centres sociaux, ont été dissous du fait d'un positionnement complexe de l'instance et de ses membres, en accord avec la Préfecture de Vaucluse

- C'est également cette dimension qui prévaut dans la gouvernance des Centres sociaux à travers le Comité d'usagers de la Passerelle ou encore le conseil d'administration de la Bastide. Ces deux instances et structures étant largement saluées. Une des conditions pour lesquelles cela fonctionne est notamment le climat de confiance et l'objet même de l'instance. Il faudra néanmoins noter que le maintien d'une telle dynamique demeure fragile.

Une participation dans l'action

Une autre dimension de la participation des habitants est celle de la place active et effective en tant que bénéficiaire et acteur de l'action. Ainsi, que ce soit dans le cadre des ateliers du PRE, ou encore de la plateforme linguistique ou des actions d'accompagnement à l'entrepreneuriat, le public qu'il soit orienté ou proactif dans la demande, y est largement mobilisé du fait de la cohérence entre le besoin et l'action proposée. Qui plus est quand les habitants en sont pleinement acteurs.

Là encore, l'existence d'une finalité directe et souvent à court ou moyen terme demeure une condition essentielle de la mobilisation. Dans ce cadre, elle se fait assez naturellement, par « prescription », par « bouche à oreille » et pour le cas d'ITV, par une présence active de proximité favorisant la rencontre et l'information directe envers l'habitant.

S'agissant de la jeunesse, public prioritaire du Contrat de Ville, les modalités de mobilisation ont évolué en s'adaptant au poids des réseaux sociaux. Notons par ailleurs que l'offre « traditionnelle » (football en salle par exemple) ne subit pas les effets du temps et demeure toujours une action privilégiée.

La volonté

« d'emmener vers »

Le dernier angle d'analyse de la participation et de la mobilisation des habitants consiste à considérer la stratégie mise en place dans le cadre de l'accès aux loisirs et à la culture pour « emmener vers ».

Dès lors qu'une action ne répond pas à une demande formellement exprimée de la part des habitants, le travail de mobilisation est plus complexe.

C'est alors dans ce cadre que les modalités de mobilisation jouent pour beaucoup dans la capacité des acteurs à emmener, vers le droit commun en réalité, dans une recherche in fine d'autonomie du public.

Ainsi les actions développées par la Médiathèque intercommunale hors les murs (OPI, actions dans les écoles, collèges, lycées) concourent à faire connaître la médiathèque et à y encourager l'inscription des familles. Les actions développées en pieds d'immeubles par les opérateurs, type Petits Débrouillards, contribuent également à mobiliser les publics et les sensibiliser.

La complexité de la mobilisation effective

Pour autant, tous les partenaires s'accordent sur le fait que cette mobilisation demeure complexe et ce pour diverses raisons.

Une défiance vis-à-vis de l'institution versus un renforcement des partenariats

Tous les acteurs ne disposant pas d'une même capacité à mobiliser, la qualité de l'implication habitante est à nuancer selon le porteur de l'action.

Ainsi, L'Éducation Nationale, le bailleur ou encore Pôle Emploi peinent à mobiliser les habitants.

De leurs points de vue, le poids de l'image de « l'institution » ainsi qu'une certaine défiance à leur égard pénalisent cette mobilisation et implication.

Pour agir, sans reporter la responsabilité sur les habitants eux-mêmes, il est nécessaire de structurer des actions communes et d'envisager une meilleure coordination (comme c'est le cas pour le PRE et la Gestion Urbaine de Proximité par exemple).

Le poids du contexte local, de la crise sanitaire et de problématiques sociétales

Si les Opérations en Pieds d'Immeubles ont permis de mener des actions de proximité, le COVID et l'insécurité, notamment dans le QPV1 ont largement entravé la mobilisation des habitants qui n'osent plus sortir de chez eux ou permettre à leurs enfants de sortir.

Aussi des phénomènes dits de « société » appellent également à une vigilance des politiques publiques. Notons dans ce cadre une paupérisation grandissante des populations pour qui la « survie » est la préoccupation principale, le repli derrière les écrans et réseaux sociaux qui concourent à une évolution des modes de sociabilité et de socialisation, et la montée du communautarisme, notamment religieux ou culturel, qui pèserait dans l'inscription des habitants et habitantes dans les actions et dynamiques collectives.

Les enjeux en matière d'outillage

Un manque de lisibilité de l'offre publique pour les habitants

De manière transversale à l'ensemble des champs thématiques abordés tout au long de la démarche, la lisibilité des dispositifs, et leur complexité sont des facteurs explicatifs mis en avant concernant les difficultés de mobilisation et de participation des habitants.

Ainsi la méconnaissance des actions, dispositifs, mécanismes d'aides, la multiplicité des portes d'entrées, la diversité des interlocuteurs ne favorisent pas une appropriation par les habitants et de fait, n'encouragent ni à leur implication ni au recours aux différentes possibilités.



Redimensionner le rôle des Centres sociaux et des autres acteurs dans la mobilisation des habitants

La mobilisation des habitants est l'affaire de toutes et tous, dès lors qu'il s'agit de faire participer, d'emmener vers, de rendre acteur d'une action dont on est mandataire. Aussi, si les Centres sociaux sont des acteurs centraux de proximité sur le territoire, ils ne peuvent seuls être mobilisés pour mobiliser.

- Le travail partenarial opérationnel doit ainsi être renforcé pour permettre aux structures et opérateurs de mieux s'établir et se faire connaître sur le territoire.
- Un renforcement des équipes du Centre social de la Passerelle, doit aussi être envisagé pour permettre une plus grande présence de proximité.
- La médiation sociale peut aussi être envisagée comme un levier efficace

Enfin, il est primordial d'intégrer la dimension temporelle : la mobilisation, la création d'un lien de confiance exigent du temps.



La nécessité de repenser l'articulation au projet de renouvellement urbain

Enfin, et sans retirer à la « puissance publique » et partenariale sa capacité à proposer des actions et dispositifs en réponse aux problématiques sociales, économiques, urbaines, etc., recensées, il convient néanmoins de s'interroger sur la manière avec laquelle ces réponses sont produites, voire coproduites, notamment en lien avec l'expertise d'usage des habitants.

Ainsi, si les conseils citoyens se sont avérés être une expérience contrastée sur le territoire, il conviendrait de s'appuyer sur l'exemple des dynamiques existantes sur le territoire, ou à venir, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, pour mieux associer les habitants dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.



Une mobilisation des habitants par les Centres sociaux et via des actions structurantes



À retenir : les +

- Les Centres sociaux sont les acteurs centraux de la mobilisation habitants. Ils agissent en proximité et en confiance avec les habitants
- Les conseils citoyens n'ont pas fonctionné
- Une demande de participation existe et s'exprime dans les Comités d'usagers
- Les activités qui répondent le plus aux besoins des habitants sont celles qui mobilisent le plus (PRE, ITV, Plateforme linguistique, etc.)
- La régularité même ponctuelle des actions est un gage pour la mobilisation
- L'équilibre entre hors les murs et dans les murs est un premier pas pour intéresser et engager l'habitant
- Les moyens de communication sont adaptés aux publics (porte à porte, réseaux sociaux, gazette trimestrielle)



Les enjeux

- Renforcer les logiques d'aller vers en respectant l'équilibre entre le recours aux Centres sociaux et leurs propres prérogatives
- Renforcer les logiques de partenariat pour informer et mobiliser les publics (OPI, Porte à porte, intervention hors les murs)
- Renforcer la sécurité des habitants pour leur permettre de se réappropriier les espaces et les actions
- « Responsabiliser » aussi les publics
- Associer pleinement les habitants dans la définition, la mise en œuvre et les bilans des actions
- Intégrer que la mobilisation exige du temps et des moyens sur mesure



À retenir : les -

- La mobilisation habitante devient de plus en plus complexe
- Elle l'est d'autant pour les structures considérées comme « institutionnelles »
- Cela questionne l'envie des habitants, leur capacité à faire « l'autre bout du chemin »



À imaginer

- Associer les « institutionnels » (Pôle Emploi, bailleurs, etc.) aux pratiques de porte à porte pour la distribution de la gazette
- Développer une approche thématique par publics pour mieux coordonner l'action de chacun et optimiser la mobilisation (exemple : jeunesse)

L'APPROCHE THÉMATIQUE

Éléments évaluatifs issus des groupes de travail



L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un panel d'outils et d'acteurs mobilisables

La question de l'emploi et du développement économique était une préoccupation centrale du législateur quand en 2014 il a décidé d'y consacrer un des piliers du Contrat de Ville. Dans ce cadre, de nombreux dispositifs spécifiques et de droit commun sont venus accompagner le développement de cet axe. Cela est sans compter sur les stratégies territoriales mises en œuvre au service du développement économique et de l'emploi au niveau local.

De nombreux dispositifs mobilisables, des acteurs présents sur le territoire

Le territoire de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, sa ville centre et ses QPV n'échappent pas à la règle. Globalement, il est constaté l'existence de nombreux dispositifs et actions sur le territoire, portés par une diversité d'acteurs dans le cadre du droit commun notamment via Pôle Emploi et la Mission Locale, également dans le champ de la formation avec la présence de l'Association pour la Promotion Permanente (ANPEP), le GRETA, l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, etc.

Aussi des dispositifs et actions ont été renforcés : les Emplois francs, une antenne de l'École de la Deuxième Chance, l'Épide, les Contrats d'Engagement Jeune de la Mission Locale, les clauses d'insertion, etc.

Une action globale et partenariale

Une intervention de proximité menée en partenariat

Une logique partenariale prévaut une fois encore dans la manière d'opérer sur le territoire et favoriser des actions menées en proximité. En réalité, les acteurs de proximité facilitent en partie la mobilisation des publics, ce malgré les formes de « défiance » qui subsistent.

- Une illustration avec l'action « Place de l'emploi » menée en partenariat entre Pôle Emploi et le Centre social la Bastide, en lien avec la Plateforme linguistique.
- Autre exemple : Le bus de l'entrepreneuriat porté par ITV ouvert à tous les partenaires, et présent au cœur des QPV avec une présence de proximité de l'accompagnateur (présence sur les marchés par exemple), est aujourd'hui bien identifié des habitants.
- Notons aussi les interventions d'une agence d'intérim au Centre social la Passerelle, les interventions de Pôle Emploi et des Missions Locales dans le cadre des OPI ou de Quartiers d'été.

Un territoire dynamique en matière de création d'emplois

Il faut par ailleurs, noter le dynamisme du territoire doté d'un tissu entrepreneurial riche et qui a vu ces dernières années s'implanter de nouvelles entreprises, pourvoyeuses d'emplois nécessitant un faible niveau de qualification.

Aussi, le territoire développe et soutient aujourd'hui des projets à fort potentiel en matière de création d'emplois à court terme à l'image du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et donc des clauses sociales d'insertion, également de la création d'une zone d'activités. Ces éléments concourent donc à attester d'une stratégie de développement économique mise en œuvre à l'échelle de l'Agglomération et tout particulièrement de la ville de Cavailon.



La place des Centres sociaux dans la gestion des freins périphériques – La plateforme linguistique

Si une seule action est financée dans le cadre du pilier Emploi - avec ITV dans le cadre de l'accompagnement à la création d'activité - il faut aussi considérer la question de l'emploi à travers celle de la gestion des freins dits « périphériques » nécessitant par ailleurs un accompagnement d'autres structures non spécialisées dans le domaine mais qui œuvrent en complémentarité. À ce titre, peut être souligné le rôle du Centre social la Bastide et de la Plateforme linguistique qui offre un espace pour l'apprentissage de la langue française et des ateliers de socialisation. C'est aussi par les Centres sociaux et notamment via le premier accueil et les référents familles, que peuvent être orientés les habitants et accompagnés dans leurs parcours vers l'emploi tout en assurant le lien vers l'accès aux droits.

Un décrochage des QPV

Un défaut de lisibilité et de coordination du pilier emploi

Pour autant, et si les indicateurs en faveur de l'accès à l'emploi s'améliorent sur le territoire, ce n'est pas le cas sur le territoire des QPV.

Les Emplois francs ont été sous mobilisés, les clauses d'insertion sont plus difficilement mises en œuvre, l'École de la Deuxième Chance est peu identifiée, la Mission Locale applique son droit commun sans distinction, ou adaptation en fonction du lieu de résidence (en dehors des opérations quartiers d'été).

Le manque de lisibilité et de coordination des actions et des acteurs semble être une des raisons de

cette « sous mobilisation ». Mais elle ne peut être appréhendée isolement du fait que les publics semblent eux également moins enclins à intégrer ces dispositifs :

- 1 femme / 4 est aujourd'hui en activité ou recherche d'activité en QPV à Cavaillon notamment en QPV1.
- Les populations les plus jeunes à travers une évolution du rapport à l'emploi et à la notion d'engagement dans la durée.

Ce manque de lisibilité pour les professionnels et les habitants nécessite une simplification de l'accompagnement à travers un référent unique avec une plus grande disponibilité pour les habitants les plus en besoin.

Une offre en matière d'insertion par l'économie sous dimensionnée

Une seule action est financée dans le cadre du Contrat de Ville sur le volet Emploi et développement économique. En réalité, et compte tenu des différentes institutions compétentes en la matière, cela ne peut être considéré en soi comme problématique.

Si ce n'est qu'un champ d'action a retenu l'attention des participants : celui de l'insertion par l'économie pour lequel le territoire est actuellement faiblement doté. Au regard des spécificités du public et de l'enjeu d'accompagnement renforcé vers l'emploi, il pourra être envisagé de mieux outiller le territoire en la matière.



À retenir : les +

- De nombreux partenaires présents sur l'emploi, la formation et de nombreux dispositifs mobilisables
- Un investissement des Centres sociaux pour le relai d'information, l'orientation et la levée de freins périphériques
- La Plateforme d'apprentissage de la langue française comme point d'appui
- L'opération « quartiers d'été » qui a permis de développer des actions de proximité
- Des actions emblématiques de proximité : action Citélab (ITV), le bus
- L'opération Place de l'emploi
- Le bouche à oreille



Les enjeux

- Simplifier les actions et les dispositifs
- Nommer un seul interlocuteur de proximité, « au bon endroit et au bon moment »
- Renforcer le volet emploi du Contrat de Ville
- Renforcer les liens Pôle Emploi/structures de proximité : exemple Place de l'emploi avec le Centre social de la Bastide ou les OPI avec La Passerelle
- Mieux diffuser l'information, ne serait-ce que pour les acteurs de proximité
- Travail à engager dans le cadre de la zone d'activité
- Coordination de l'axe emploi/formation à renforcer
- Identification et recours à une structure d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)



À retenir : les -

- Lisibilité pour les habitants
- Identification des bons relais terrain pour les partenaires
- Une action de facilitation de la clause sociale qui peine à mobiliser
- Moyens humains mobilisés autour de projet d'emploi et de présence de proximité
- Peu d'indicateurs précis sur la mobilisation des dispositifs en direction des jeunes QPV
- Pas de structure IAE
- Lien avec les entreprises insuffisant
- Peu de projection des habitants vers les parcours universitaires



À imaginer

- Action de porte à porte en commun
- Renforcer la présence sur l'espace public aux côtés d'ITV
- Valoriser les parcours de réussite



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Une animation territoriale renforcée avec l'intervention du Centre social et de la gestion urbaine de proximité

L'efficacité de la gestion urbaine de proximité

Le projet de renouvellement urbain en cours de définition va nécessairement avoir un impact fort sur le cadre de vie en répondant à des sujets largement investis par les participants dans le cadre de cette démarche évaluative : besoin d'aires de jeux pour les en-

fants de tous âges, attente d'un réinvestissement plus large des espaces extérieurs du quartier, ou encore demandes relatives aux enjeux de propreté et bien sûr de sécurité.

Dans l'attente de ce NPNRU, les partenaires ont initié une dynamique d'appropriation du quartier structurée à partir des acteurs

pivots que sont l'animateur de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) nouvellement mise en place et le Centre social La Passerelle. Il apparaît que la mise en place d'un animateur Gestion Urbaine de Proximité est efficace et contribue concrètement à l'amélioration du cadre de vie en facilitant la coordination des moyens et la prise en charge des problématiques.



L'occupation de l'espace public

Par ailleurs, la stratégie d'animation renforcée, portée par le Centre social La Passerelle au travers des OPI contribue à mieux occuper l'espace public, avec des actions de terrain qui contribuent à leur appropriation.

L'optique est également de susciter l'implication des habitants, dans une logique de consultation sur les besoins mais aussi avec l'objectif de coconstruire des projets à l'échelle du quartier.

Le bon fonctionnement des Comités des usagers des Centres sociaux en place sur les QPV est un atout pour y arriver.

Une stratégie d'intervention du bailleur à réaffirmer

Des liens à renforcer

Le renforcement du lien aux bailleurs constituerait un plus dans l'optique de consolider cette dynamique d'animation territoriale, et il est attendu que le partenariat soit réaffirmé dans un contexte qui présente plusieurs opportunités

pour tisser des liens plus étroits :

refonte départementale de l'organisation de la gestion du logement social, remise à plat du système d'attributions des logements, Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain. En premier lieu, il apparaît opportun de s'accorder

sur une stratégie partagée concernant l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, stratégie qui puisse être incitative et coordonnées aux efforts portés par ailleurs dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain.

La place centrale des référents de proximité

Par ailleurs, il est rappelé le rôle important que jouaient par le passé les gestionnaires-référents de

proximité du bailleur dans la régulation et la gestion des résidences. Ce chaînon est aujourd'hui manquant, et, à ce titre, l'hypothèse d'avoir de nouveau du personnel bailleur sur le terrain est particu-

lièrement questionné par les partenaires. Bien articulée à la Gestion Urbaine de Proximité, cette implication des bailleurs dans la gestion de proximité permettrait de faire doublement levier.

Une trop forte dépendance aux Centres sociaux pour porter des actions auprès des habitants

Une action essentielle des Centres sociaux

En prolongement des constats relatifs au rôle structurant et essentiel des Centres sociaux dans les deux QPV, les partenaires soulèvent un risque de sur-sollicitation de ces structures dans un contexte où les actions reposent essentiellement sur la capacité des Centres sociaux à mobiliser les habitants.

Les opérateurs extérieurs rencontrent des difficultés dans le portage d'actions d'aménagements sur l'espace public et il y a peu de propositions en dehors des OPI menées par le Centre social La Passerelle.

Des difficultés d'accès aux habitants

Cela traduit en filigrane chez les autres acteurs associatifs une difficulté d'accès aux besoins et aux habitants, confrontés à un manque de relais auprès des locataires et habitants « moteurs ». Certains opérateurs intervenants dans le quartier se sentent ainsi contraints dans le développement de leurs projets : les chantiers participatifs portés par l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) sont en stand-by, les Compagnons Bâisseurs rencontrent également des problèmes autour de la mise en place de l'action d'Auto-réhabilitation Accompagnée.

Quelques autres actions portées par les partenaires se sont avérées éloignées du besoin et porteuses de moindres résultats : compositeurs collectifs, tri des déchets, etc., ce également par manque d'identification des relais chez les habitants. Les outils qui ont été mis en place pour faciliter l'articulation entre acteurs à partir des actions de terrain doivent être questionnés à l'aune de cette problématique : par exemple, comment le Comité Technique de Suivi Habitat intervient-il sur ce sujet ? Comment mieux coordonner le travail social en direction des locataires ? Et ce afin de répondre plus facilement aux besoins des habitants sur des enjeux souvent liés au sur-entretien qui perturbent leur quotidien.

Un droit commun encore plus investi demain ?

Un partenariat à renforcer

La mobilisation du droit commun est également à souligner autour de cette thématique : sur le ramassage hebdomadaire des encombrants, sur l'offre de mobilité gratuite, sur les enjeux sécuritaires, les services de la collectivité ont su proposer des réponses semblent-ils appropriées aux enjeux.

Le travail de communication et d'information reste toutefois à développer, pour ne pas reposer que sur les outils communicants actuels, aux effets sommes toutes limités sur les habitants.

Le travail partenarial constitue là encore une réponse pour tisser plus largement le lien avec les usagers, en repartant des démarches existantes sur lesquelles les services de la collectivité sont investis : partenariat avec le collège autour des enjeux de mobilité (les actions « Vélos » notamment), répositionnement de l'Accueil Jeunes sur le territoire et dans les différentes politiques publiques locales ; renforcement du lien Gestion Urbaine de Proximité/PRE en s'appuyant plus fortement sur les associations de parents d'élèves et les actions entreprises dans le cadre scolaire (École La Colline par exemple).



L'opportunité du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain

Par ailleurs, la démarche évaluative montre qu'il serait important de bien intégrer en amont du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain certains services de droit commun à la formulation de préconisations pour la conception des futurs équipements du quartier.

Ce sujet de la complémentarité entre mobilisation du droit commun et apport de crédits spécifiques dans le cadre du projet de renouvellement urbain s'avère fondamental pour la réussite du projet d'ensemble : comment profiter de l'opportunité offerte par la création de ces nouveaux équipements Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain pour ouvrir largement l'accès de cette offre à tous les cavaillonnais ? Les ateliers soulignent l'importance de tendre vers plus d'ouverture de ces équipements à des usagers extérieurs au QPV, dans un contexte communal de paupérisation progressive d'un centre-ancien qui pourrait être tourné plus fortement vers ses quartiers périphériques.

L'implantation et la programmation de la Maison du Projet est un sujet qui peut être questionné dans ce sens : quelle programmation permettrait d'en faire un lieu dynamique et ouvert sur le quartier ? Faut-il en faire principalement le lieu dédié à l'information sur le projet de renouvellement urbain ? Ou également le concevoir comme un espace de citoyenneté et d'expression manquant, ouvert plus largement aux initiatives locales ?



À retenir : les +

- Les démarches de consultation de la population sur les besoins, notamment en porte à porte (enquête séniors)
- Les actions participatives du Centre social, Opérations en Pieds d'Immeubles dans un objectif d'appropriation de l'espace public (jardinières avec les habitants par exemple)
- Une permanence logement mensuel sur le QPV1
- La mobilisation du droit commun : sur le ramassage hebdomadaire des encombrants, l'offre de mobilité gratuite



Les enjeux

- Un renforcement progressif de la Gestion Urbaine de Proximité sur les deux QPV, pour accompagner également le QPV2 et proposer des actions d'amélioration du cadre de vie (notamment résidence La Clède mais pas que)
- Un manque de connaissance des besoins du QPV2, avec des entités disparates (ADOMA, petit habitat Pavillonnaire, résidence des Arcoules)
- Le renforcement de la TFPB et du Comité Technique de Suivi Habitat



À retenir : les -

- Une faible mobilisation des habitants sur les actions collectives en dehors des actions mises en place par le Centre social (exemples : dispositif Auto-réhabilitation accompagnée, chantiers participatifs)
- Quelques actions éloignées du besoin ou avec de moindres résultats : composteurs collectifs, tri des déchets.



À imaginer

- Structurer la réflexion concernant le besoin d'adaptation des logements pour Personne à Mobilité Réduite
- Une meilleure articulation avec les dispositifs de Prévention-sécurité (Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance), même si les liens avec les services de Police sont réels (sur le sujet de la mécanique sauvage notamment)
- Réimplanter un référent gestionnaire locatif de proximité chez le bailleur
- Lien Gestion Urbaine de Proximité/PRE à renforcer
- Mise en place d'un fond de Participation des Habitants pour susciter de petits projets

La Ville de Cavaillon, aux côtés de ses partenaires, mène un projet ambitieux et structurant pour les quartiers de Docteur Ayme, Condamines I et II et Saint-Martin. Cette opération majeure pour Cavaillon mobilise un investissement à hauteur de 117 millions d'euros. Le programme de rénovation urbaine se concentre autour de cinq grands objectifs ;



FACILITER LA MOBILITÉ DOUCE

- Modifier le tracé de certaines avenues et rues pour un meilleur accès vers le centre-ville
- Renforcer l'offre de mobilité douce par des aménagements sécurisés aussi bien pour les piétons que pour les vélos
- Réorganiser le stationnement sur l'ensemble du périmètre du projet

FAVORISER LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

- Assurer durablement la sécurité et la tranquillité des habitants
- Améliorer la sûreté des espaces publics
- Sécuriser les voies de circulation

AMÉLIORER L'HABITAT DANS LES QUARTIERS

- Démolition de 306 logements après avoir effectué le relogement des familles
- Reconstruction de 70% de ces logements à Cavaillon et 30% dans le reste de l'Agglomération
- Réhabilitation de 770 logements
- Construction de 170 logements privés

APPORTER UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET UNE BIODIVERSITÉ

- Création d'une coulée verte sur l'ensemble des trois quartiers y compris dans les cœurs d'îlots
- Création d'une voie piétonne arborée à Docteur Ayme avec l'installation de nouveaux jeux pour enfants
- Aménagement d'une nouvelle place des Fêtes pour mieux accueillir le marché du vendredi au nord de Docteur Ayme qui favorisera la place des piétons et des vélos

RENFORCER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

- Démolition partielle du centre commercial Bravo et rénovation des façades des commerces
- Construction de 1 300 m² d'équipements publics en cœur de quartier de Docteur Ayme : Centre social, Centres jeunes, Maison France services, Espace bailleurs, Salle multifonctions, Halte-garderie

PARENTALITÉ, ÉDUCATION, JEUNESSE

Le Programme de Réussite Éducative, chef d'orchestre de l'action inter partenariale

Une équipe mobilisée et un partenariat efficace

Sous la houlette du CCAS, une équipe de terrain (coordinatrice et deux référentes de parcours) anime cette politique d'accompagnement global de l'enfant et sa famille, dans un objectif de réussite scolaire. Ce sont annuellement plus de 200 enfants qui sont pris en charge par ce biais, un indicateur de réussite selon les partenaires, un signe également de l'importance des besoins du territoire en la matière.

Des moyens sont donc mis en œuvre pour répondre aux priorités identifiées par les partenaires que sont l'accessibilité de l'offre, la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à la parentalité. Ces trois priorités sont déclinées plus finement : la remobilisation scolaire est en 2022 une nécessité compte-tenu des enjeux liés au contexte Post-Covid, l'accompagnement individuel des parents est ciblé dans le cadre du soutien à la parentalité et le travail sur l'estime de soi, l'autonomie et la formulation des orientations sont des éléments cruciaux pour répondre aux difficultés de parcours.

L'approche transversale et globale de la famille et de sa prise en charge que vise le PRE est traduite dans de nombreux dispositifs, reconduits annuellement (Actions Éducatives Familiales et Actions collectives Familiales) et s'illustre dans un travail de partenariat effectif établissements scolaires, structures sociales et intervenants (CS, CCAS, EDeS...).

+ de visibilité du droit commun

Les acteurs locaux constatent des avancées concrètes et positives dans le traitement collaboratif des problématiques scolaires tout en estimant nécessaire, au regard d'un cadre d'action étendu, de renforcer le travail d'interconnaissance (besoin de se retrouver entre structures) pour mieux savoir orienter les personnes vers les bons dispositifs. Il est notamment perçu un manque de visibilité de l'offre Parentalité du droit commun (notamment concernant l'offre



technicien de l'intervention sociale et familiale, et aide éducative à domicile).

Par ailleurs, la démarche évaluative a permis de réaffirmer l'objectif d'élargissement du PRE, notamment afin d'apporter de la mixité sociale en ouvrant plus largement les actions Parentalité à tous les publics. Pour ce faire, plusieurs propositions sont formulées, sans être détaillées à ce stade des réflexions : donner de la visibilité à un lieu « Ressource Parentalité » ouvert à la fois aux partenaires et aux familles (sur le modèle d'un point Info Famille, et en complément du Point Info Jeunesse existant),

L'importance des actions d'accompagnement à la scolarité reposant sur la parentalité

Les partenaires ont pu réaffirmer leur objectif commun de « soutien croisé » à la parentalité et à la scolarité au travers de dispositifs permettant de conjuguer les objectifs et rendre les parents acteurs de la réussite et de l'éducation de leurs enfants. Ainsi que le propose le Lieu d'accueil Enfants Parents La Mosaique, type de structure « mixte » proposée par LMV en complément des modes d'accueils collectifs et individuels. Par ailleurs, de nombreuses actions éducatives familles et actions collectives familles impliquent une participation importante des parents dans les actions, et reposent sur un travail partenarial avec les établissements scolaires et les Centres sociaux : Café des parents, Accueil enfants, ateliers Parents/Enfants, journées découvertes, etc. Des actions bien établies sur les deux QPV, du fait de l'implication forte du Centre social La Bastide en matière d'accueil mais aussi d'orientation (Pause Cartable, CLAS, Coup de Pouce-action d'apprentissage à la lecture, Entraide scolaire, « devoirs faits », ateliers « Maths » en direction des habitants).

Ainsi, force est de constater que l'axe Parentalité est un vecteur de lien im-

portant entre les écoles et le Contrat de Ville, mais aussi entre le personnel éducatif et les travailleurs sociaux des deux QPV concernés. Ces actions sont essentielles en ce qu'elles permettent de renforcer le dialogue entre les acteurs de la réussite éducative et l'Éducation Nationale.

Des acteurs de droit commun très impliqués dans la dynamique

L'engagement des acteurs de droit commun est un fait notable, qui se traduit par un investissement conséquent des équipements des collectivités (Ville et LMV), et des acteurs culturels locaux en particulier (Garance, MJC, Médiathèque). La Scène Nationale La Garance, en partenariat avec LMV, propose un Accueil des scolaires en Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. La médiathèque agit pour les publics, et note des résultats positifs au niveau de la fréquentation des habitants des QPV, notamment parce qu'elle multiplie les initiatives en leur direction : actions de découvertes, partenariat avec l'OCV sur les temps de vacances scolaires, mise en place des rendez-vous de l'été (OPI) et diverses manifestations culturelles à destination de la jeunesse.

Prise en compte et intégration du handicap

Les témoignages des habitants, et tout particulièrement les parcours de vie relatés en ateliers de travail ont pointé les difficultés spécifiques que rencontrent les habitants des QPV concernant la prise en charge du handicap, et l'accompagnement des familles confrontées à cette situation. Cet enjeu doit être traité en transversalité, mais il en découle néanmoins des besoins en matière de scolarité dont se sont saisis les pouvoirs publics. Sur Cavaillon, la stratégie d'extension des dispositifs d'inclusion à l'école (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)) est perçue comme une réussite mais les demandes sont nombreuses et le traitement du temps long des réponses mérite une attention toute particulière, pour que les parents aidants ne se retrouvent pas démunis dans la construction du parcours de leurs enfants.

Renforcer et élargir les actions en direction des adolescents

Un maillage local à approfondir

Dans le cadre du PRE, un important travail est engagé en faveur de l'orientation scolaire, avec la volonté de mieux prévenir le décrochage scolaire et lutter contre l'échec, ce qui passe par une mise en réseau renforcée de tous les professionnels pour faciliter les parcours des jeunes en QPV.

Le maillage local de ce réseau est encore à approfondir, en lien notamment avec Pôle Emploi, pour accompagner les jeunes sur certaines étapes cruciales de leurs parcours (accompagnement à la recherche des stages de 3e et en lycée Pro, orientation au collège). Dans ce cadre, des moyens sont mis en place, avec de premiers effets jugés encourageants et qu'il faudrait maintenir à l'avenir : travail renforcé avec le Centre

d'Information et d'Orientation, ouverture et décloisonnement des instances pour aller vers la constitution d'une « équipe éducative » plus fonctionnelle, meilleure orientation des familles et identification des structures. Les Centres sociaux sont très impliqués dans ces dispositifs, et apportent eux-mêmes des solutions partenariales auxquelles se greffent d'autres acteurs (OCV notamment) : « École ouverte », liens renforcés entre scolarité et Parcours d'alphabétisation, Actions éducatives familles, plateforme linguistique.

Un public adolescent « invisible »

À côté de ça, d'autres types d'actions sont engagées par ces mêmes partenaires en faveur des publics jeunes, notamment les animations Famille/Jeunesse (nombreuses sur les temps extrascolaires et pendant les vacances) mais avec un moindre impact sur le public adolescent, considéré comme de plus en plus difficile à toucher et de

plus en plus « invisibilisé ». Les partenaires s'accordent sur le fait de relancer pleinement les OPI pour toucher ce public (tranches d'âges 15-17 ans tout particulièrement) avec la mise en place d'activités spécifiques qui nécessiteraient des moyens plus conséquents. Les actions sont actuellement peu ciblées sur ces âges de l'adolescence, ce qui implique de se doter des outils de projets adaptés (en matière de proposition, de communication, etc.). En l'état, les partenaires constatent notamment qu'il est difficile de trouver les ressources et les compétences d'animation.

Sur ce point, la participation du club jeunes municipale et de l'ADVSEA dans le Contrat doit être pleinement mobilisée, et la volonté exprimée par certains de travailler sur un collectif jeunesse, pourrait être rapprochée des enjeux formulés quant à la conception du futur Accueil Jeunes et des liens à tisser avec le service dédié de la collectivité.



À retenir : les +

- Implication bénévole sur la durée (accueil scolaire, ateliers...)
- Meilleure complémentarité entre les établissements scolaires
- Développement des dispositifs d'inclusion ULIS et SEGPA
- Mobilité avec la mise en place des navettes Bus



Les enjeux

- Enrichir l'information, la communication, « l'aller vers » en renforçant les moyens d'action
- Cibler la jeunesse, les tranches d'âges les moins touchées
- Mobiliser le club jeunes municipal et l'ADVSEA dans le cadre d'un collectif jeunesse
- Améliorer l'accessibilité de l'offre de loisirs pour les foyers les plus en difficultés
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire
- Actions spécifiques de prévention de la délinquance
- Mobilité et modes de vie : Travailler sur l'estime de soi et l'ouverture pour éviter l'auto-censure et élargir le champ des possibilités d'études et de travail



À retenir : les -

- Travail sur la mobilité professionnelle et scolaire des publics QPV
- Recréer du lien Parents/Structures après le Covid
- Programme de soutien aux familles et à la Parentalité (temporalité, articulation des intervenants, entre structures)

Une stratégie du hors les murs pour favoriser l'accès et la mobilisation du public

Le rôle des établissements scolaires et du PRE

Un ensemble d'acteurs et de lieux sont mobilisés dans la mise en place d'actions culturelles, aux premiers rangs desquels les établissements scolaires. En effet, ils sont considérés à bien des égards pédagogiquement et stratégiquement comme une porte d'entrée privilégiée pour favoriser l'accès à la Culture et opérer des relais vers les acteurs et actions de droit commun.

Ainsi, si le territoire de Cavaillon est doté de structures culturelles emblématiques à l'image de la médiathèque, de la scène nationale de la Garance ou encore du Conservatoire, leur usage par les habitants des QPV n'est pas systématique. Chacune de ces structures a dans ce cadre mené des actions « hors les murs » et notamment ceux des établissements scolaires (écoles élémentaires et collèges notamment, lycées à la marge). Le PRE joue dans ce cadre un rôle majeur pour articuler et faciliter les actions coordonnées.

Les OPI et les équipements des QPV comme leviers d'actions mobilisés

Encore une fois, les OPI sont mobilisées par et pour les acteurs culturels que ce soit la médiathèque, la Garance qui ont chacun développé des actions, dans la cadre de leur droit commun en proximité avec les habitants.

Les Centres sociaux sont sollicités pour favoriser la mobilisation des habitants dans le cadre des actions des opérateurs du Contrat de Ville, agissant dans ce champ, à l'image de la MJC. S'agissant des publics adolescents, notons par ailleurs la place privilégiée de la MJC qui mène des actions appréciées des publics avec des intervenants dont la qualité est reconnue.

Notons par ailleurs, l'opportunité d'avoir une MJC fréquentée par tous les cavaillonnais, et positionnée dans le QPV, qui permet ponctuellement (noël par exemple), de mener des actions qui favorisent la mixité sociale.

L'investissement des services de droit commun de l'Agglomération – la médiathèque

Notons l'investissement de la médiathèque dans le développement de projets « hors les murs », au travers d'une approche visant à capter le public jeune notamment via les médias et le numérique, ainsi que d'autres publics aux origines variées à travers une programmation thématifiée.

Enfin, il faut souligner l'attention portée à l'accueil des familles issues des QPV et nouvellement inscrites qui bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » (accueil personnalisé, visite de la médiathèque) favorisant le lien de confiance et l'appropriation de l'équipement.

Une difficile mobilisation des habitants

Une offre culturelle adaptée ?

Pour autant, l'accès à la culture, ou du moins aux dispositifs de droit commun, aux manifestations ouvertes à tous et toutes, à l'échelle de Cavaillon ou de LMV, ne semblent pas être suffisamment effectif. À l'exception de la médiathèque (dont il conviendrait de valoriser les données), les autres structures n'attestent pas d'une plus grande mobilisation des habitants des QPV dans leur struc-

ture. Cela s'explique en partie par le complexe de légitimité exprimé par une habitante : bon nombre de personnes ne s'intéressent pas à cette offre culturelle, ou ne se permettent pas d'aller vers elle.

Aussi, il s'agit une fois de plus de trouver un équilibre entre offre culturelle « descendante » et intégration des besoins de la population.

À priori, les habitantes associées à la démarche estiment qu'il faudrait travailler davantage à partir de démarches événementielles de grande ampleur, permettant de faire converger tous les opérateurs, y compris du droit commun sur des temps d'envergure permettant de repérer les personnes intéressées, pour effectuer un travail d'accompagnement plus fin ensuite.

Les freins financiers et la lisibilité des offres

Une autre perception exprimée est celle du coût financier freinant l'accès à la culture et/ou du manque de lisibilité de l'offre tarifaire qui semble pourtant adaptée (au sein des structures, via les différents « pass » et aides mobilisables via les collectivités). Aussi, la dimen-

sion communication « grand public » semble peu efficiente en direction des QPV.

Chacun des opérateurs mobilise des outils qualitatifs en matière de communication (plaquette, site, etc.) mais une mise en commun

permettrait une approche globale de la culture sur le territoire et une information plus accessible.

La newsletter Ici l'actu près de chez moi pourrait également être mobilisée pour relayer des informations liées aux offres de droit commun.



Un difficile équilibre territorial et une mixité sociale en peine

En réalité, les actions culturelles ponctuelles, même régulières n'offrent pas le cadre propice à la mixité sociale et produisent paradoxalement un entre soi.

On note par ailleurs un déséquilibre de traitement entre le QPV1 et le QPV2 concernant l'accès à l'offre culturelle et aux équipements.

Une des raisons explicatives est cette frontière physique de la voie ferrée, mais d'autres caractéristiques seraient à considérer (publics différents et plus éloignés, tissu urbain moins propice à l'aller vers, etc.)

La différence de traitement entre QPV et centre-ville est vécue comme discriminante par les habitants hors QPV. Il y a une crispation sur le sujet alors même que les autres quartiers souffrent d'un manque d'équipements et d'offres. L'enjeu du décroisement se réfléchit donc dans les deux sens, il ne s'agit pas uniquement de faire sortir la population des QPV, mais aussi de créer du lien entre populations à la bonne échelle communale en s'appuyant sur ce qui est porté.

Une attention particulière envers les femmes et les jeunes

Enfin, une fois encore deux publics demandent une attention particulière :

- Les femmes, peu touchées en dehors des actions menées par les Centres sociaux. Ce qui soulève des questions déjà posées par ailleurs : quid des modes de gardes en soirée pour se rendre à un spectacle, au cinéma, etc.
- Les adolescents, les jeunes, là aussi peu touchés en dehors de la MJC et uniquement de manière ponctuelle. Ce point est revenu plusieurs fois dans la démarche, en particulier lors de l'atelier sur le thème de la réussite éducative (voir par ailleurs).



À retenir : les +

- Des structures engagées dans la volonté d'ouvrir leurs équipements et programmations aux habitants des QPV
- Des actions menées en faveur de l'accès à la culture dans la proximité notamment de manière partenariale : avec les écoles, les Centres sociaux, entre structures
- Les événements de la MJC, les tarifications adaptées à la médiathèque par exemple
- Des actions pensées et réalisées ensemble



Les enjeux

- Rendre plus lisibles et accessibles les financements disponibles (pour les habitants mais également pour les professionnels)
- Travailler le « c'est pour moi » - question de la légitimité à l'accès à la culture
- Accompagner « vers » et renforcer les Opérations en Pieds d'Immeubles, et les actions communes notamment en QPV2
- Renforcer le partenariat avec d'autres structures (sur le territoire : Conservatoire, Observatoire de la langue et de la culture provençale, différents festivals, musées, etc.)



À retenir : les -

- Accès aux financements qui restent limités et des coûts encore trop élevés
- Le complexe de légitimité des habitants face à des programmations parfois jugées peu adaptées - cela demande du temps long
- Lisibilité de l'offre
- Une mobilisation partielle du public en QPV et hors QPV



À imaginer

- Livret commun de présentation de l'offre culturelle du territoire et des tarifs - numéro spécial d'Ici l'actu près de chez moi
- Une grande manifestation en QPV pour faire connaître l'ensemble des structures et actions

ACCÈS AUX DROITS ET SANTÉ



Une offre renforcée sur le quartier, articulation dispositifs spécifiques et droit commun

Le rôle central du CCAS : Atelier Santé Ville et Programme de Réussite Éducative

Les enjeux d'accès aux droits et à la santé font l'objet d'une approche partenariale bien organisée, avec la plus-value soulignée des dispositifs ASV et PRE pour prendre en charge le volet Santé du Contrat de Ville tout en agissant sur d'autres problématiques connexes, tel que l'enjeu de soutien à la parentalité sur lequel les partenaires sont très impliqués, notamment les Centres sociaux.

Le fait d'avoir un portage unique par le CCAS permet d'avoir un lien fort entre les dispositifs PRE/ASV.

Une animation dédiée

De ce fait, le Contrat de Ville a permis de mettre en place une animation dédiée autour d'un programme d'actions mobilisant crédits spécifiques et droit commun parmi lequel quelques réussites se détachent plus particulièrement, telle la mise en place du Réseau Accueil, action perçue comme un vrai levier partenarial.

Le projet de médiation Santé est également plébiscité pour les moyens engagés sur de l'accompagnement ponctuel et spécifique auprès des personnes, un enjeu fort réaffirmé en cours d'évaluation.

Un droit commun visible

Le droit commun est particulièrement visible, compte-tenu des nombreux points d'accueil de services aux publics présents dans le quartier ou ses abords, ce qui renforce la présence des structures et permet de regrouper une offre particulièrement dense dont ne disposent pas les habitants du centre-ville. En effet, on compte de nombreux équipements de proximité qui constituent autant de guichets administratifs (EDeS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CAF, France Services et le Point Justice), de lieux de sensibilisation et de soutien aux démarches par la médiation (CCAS, travail du Centre social La Bastide, permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)). Les équipements culturels de proximité sont également investis sur ce volet (Travail sur le volet numérique de la médiathèque par exemple, permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement à la MJC).

Mais toujours un enjeu de lisibilité et de proximité aux habitants

Malgré cela l'enjeu du porté à connaissance des dispositifs ressort car il subsiste un problème de lisibilité et de compréhension des dispositifs :

comment faire connaître cette offre en apportant clarté et visibilité ?

Comment communiquer efficacement les informations vers les habitants ?

Le rôle central des Centres sociaux

Encore une fois, il apparaît que le rôle de premier relais territorial repose actuellement sur les Centres sociaux : lieux « pivots » de proximité facilement accessibles et peu stigmatisants, ils sont également engagés en tant qu'espaces de prévention et de sensibilisation, et assurent une mission de soutien aux premières démarches en fléchant les personnes vers les dispositifs et structures spécialisées. Si ce rôle devait perdurer, ce qui semble souhaité par tous les partenaires, il serait nécessaire d'en renforcer les moyens de mise en œuvre. L'objectif est lui déjà partagé et fait l'objet d'actions spécifiques qui renforcent la place du Centre social dans le maillage partenarial (Accueil réseau, Plateforme d'Accueil notamment).

L'exemple de la semaine passerelle

Toujours dans cette optique de trouver le bon niveau de transmission des informations aux habitants, on notera que Les Semaines Passerelles citoyennes Santé sont perçues positivement par les acteurs et les habitants : la dimension événementielle et festive étant vue comme un plus pour partager les enjeux de santé avec la population et faire de la sensibilisation-prévention. Il est rappelé qu'existait auparavant un événement de type-forum citoyen et associatif, permettant de présenter les structures d'intervention aux habitants. Si cela peut être complémentaire, il serait judicieux de réfléchir à sa réactualisation.





Des problématiques d'accès sur lesquelles renforcer l'attention

Une situation post-covid qui implique des orientations spécifiques

Au-delà du travail à mener sur les sujets de la précarité et de l'isolement social qui doivent être mieux documentés, il est primordial de faire également le lien entre dégradation de la santé psychologique des jeunes et difficultés de parcours scolaires, un sujet qui s'avère prioritaire pour les partenaires.

C'est un axe de travail à réaffirmer pour le PRE, dans la continuité de l'approche déjà portée sur les axes Santé et Parentalité, en articulation avec les Centres sociaux. Au-delà de l'enjeu de recueil et de prise en compte de la parole des personnes, cela (re)soulève un sujet de co-prise en charge et de coordination entre professionnels de santé et travailleurs sociaux.

La médiation administrative

Corollaire d'un manque de compréhension des dispositifs existants, et plus globalement d'une certaine complexité des démarches, la médiation administrative est très fortement sollicitée, et le sera toujours autant demain. Tout ce qui sera réalisé dans le sens d'un renforcement de l'accompagnement humain dès l'amont, qui permettra d'aiguiller les habitants dans leurs démarches, est bon à prendre. Actuellement, plusieurs dispositifs cohabitent dans cette logique : Réseau Accueil, permanences du Point D'accès Aux Droits et à l'Égalité, soutien administratif du CCAS, CIDFF sur le droit de la famille, Association de Médiation et d'Aide aux Victimes, etc. Les partenaires constatent cependant que les interventions ne sont pas coordonnées, avec un manque de lisibilité des parcours administratifs réalisés par les habitants.

Il ressort par ailleurs un manque d'articulation avec les points d'accueil de services publics : Espace Point Justice-France Services, EDeS, etc. Au final, nombreuses sont les sollicitations habitantes qui apparaissent de manière plutôt informelle au quotidien au travers d'autres activités (menées par le Centre social en particulier), ce qui amène à apporter des réponses au jour le jour, dans une logique d'entraide plutôt que d'intervention structurée. L'objectif de mieux prendre en compte cette réalité en instaurant un interlocuteur unique (pendant du médiateur Santé) hébergé dans une structure de proximité a été évoqué, ce qui permettrait de renforcer l'action d'accompagnement physique ponctuel de manière souple, en dehors des parcours auprès des guichets et structures spécialisées.

Transversalité des accompagnements individuels

L'enjeu de transversalité des accompagnements individuels ressort également fortement, en particulier des témoignages habitants recueillis en cours de démarche. Le rôle de la Plateforme territoriale d'appui en soutien à la prise en charge et l'accompagnement de leurs patients en situation complexe est essentiel.

Le rôle des assistants sociaux dans l'accompagnement des personnes, au-delà des démarches administratives est également souligné comme un facteur facilitant la communication inter-structure, l'articulation, le passage de relais et le suivi des accompagnements sociaux individuels. La création d'une fiche de liaison inter-structures devait permettre de répondre à cette problématique mais celle-ci n'est pas utilisée. Les partenaires s'accordent sur la vigilance à accorder au sujet, d'autant plus que les témoignages habitants sont venus appuyer la demande.

L'accompagnement au handicap

Sur le sujet de l'accompagnement au handicap, il ressort un enjeu de soutien à l'accessibilité aux professionnels de santé sur le territoire, mais aussi de renforcement des liens entre structures de loisirs et structures de prises en charge du handicap. Le rôle d'aidant familial mérite également d'être soutenu : ressort notamment le besoin de pouvoir offrir des espaces d'échanges et de soutien pour favoriser le lien social et l'insertion professionnelle de ces personnes aidantes.

L'aide au numérique

L'aide au numérique (accessibilité, accompagnement, formations) reste un sujet prégnant dans les quartiers prioritaires, et le sujet de l'intervention des conseillers numériques est jugée essentielle mais insuffisante pour répondre au besoin. La médiation numérique réalisée par l'ANPEP grâce aux crédits spécifiques s'avère donc très utile mais il y aurait besoin de renforcer aussi l'intervention du droit commun déjà présent sur ce volet avec la médiation numérique du Centre social La Bastide, de la médiathèque.

Espace ressources

Un « espace ressources » sur le thème du logement semble manquer au regard des besoins sociaux évoqués par ailleurs, notamment sur les enjeux d'isolement des foyers, d'adaptabilité aux handicaps et de vulnérabilité face à la transition. Les partenaires constatent que des réponses sont à rechercher en profitant de la dynamique ANRU, mais qu'il manque une stratégie partagée pour ce faire. Sont exprimés à la fois un besoin de désignation d'un partenaire pilote sur ce sujet, également des incertitudes concernant le financement d'une animation de projet spécifique, pourtant nécessaire si l'on souhaite accorder des moyens à ce sujet.



À retenir : les +

- Des référents compétents dans leur rôle de pilotage et coordination
- Une bonne articulation CS/PRE/ASV, illustrée par l'organisation des Passerelles citoyennes
- Les séjours dans le cadre du PRE
- Le Point d'accès aux droits et à l'égalité
- Des leviers comme le Réseau Accueil, pour faciliter l'accompagnement et l'articulation avec le droit commun
- Le projet de médiation Santé porté par le CCAS
- L'approche d'enquête auprès des publics (Démarche en direction des seniors très appréciée)



Les enjeux

- Une sollicitation accrue de la médiation administrative
- Des démarches « d'aller vers » des institutions à renforcer en s'appuyant sur le Centre social
- Transversalité entre partenaires pour mieux relayer les actions vers les habitants
- ASV et PRE, pourraient participer plus à l'interrogation des besoins et porter un regard sur l'évolution des territoires



À retenir : les -

- Une situation Post-Covid problématique : un phénomène de repli sur soi et une mobilisation plus difficile (Retours des acteurs EDeS, CCAS, CS...)
- Une méconnaissance sur certains sujets : isolement des personnes âgées par exemple (mise en lien à faire avec l'enquête seniors)
- La complexité des démarches administratives individuelles et la difficulté à s'orienter

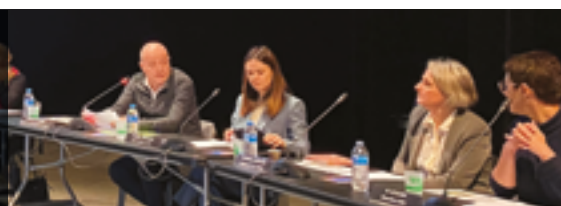


À imaginer

- Une coordination Santé « globale » renforcée pour répondre aux situations individuelles complexes
- L'équivalent d'un poste médiateur Santé pour assurer la médiation administrative
- Les fiches de liaison du Réseau Accueil, un outil à mieux intégrer
- Un espace ressource sur le thème du logement, avec une animation dédiée

LES PRÉCONISATIONS

Éléments issus des principaux enseignements



CONFORTER LES RÉUSSITES

Renforcer l'animation du Contrat de Ville

La dynamique autour du Contrat de Ville reposant sur la qualité relationnelle et la bonne compréhension mutuelle du cadre commun d'action tout comme des rôles et missions spécifiques à chaque acteur, il est nécessaire d'entretenir régulièrement le réseau des partenaires. L'évaluation ayant démontré une des plus-values centrale des méthodes d'actions partagées, des dispositifs associés, il est logique d'insister sur leur nécessaire maintien. Il s'agit notamment de la Gestion Urbaine de Proximité, PRE, ASV, Plateforme linguistique, partenariat opérationnel de proximité, dialogue avec les structures, etc.

Cette approche, partagée au demeurant, mériterait cependant d'être plus clairement structurée, notamment en proposant des temps de travail plus formalisés, permettant de bien partager une approche de la co-construction entre tous les partenaires et services. Pour être bien articulé au Contrat, ce travail collectif devrait se faire prioritairement en amont du Contrat de Ville et de sa stratégie annuelle, en phase de définition des actions.

Relancer les espaces d'échanges, pilier d'une dynamique d'animation

L'utilité d'une démarche globale de pilotage et d'animation n'est plus à démontrer. Aussi, davantage qu'une logique d'animation par thématique, une approche par public pourrait être privilégiée notamment en fonction des publics nécessitant une priorisation de l'action : les jeunes, les femmes, les enfants. Dans ce cadre, des groupes de travail pluridisciplinaires pourraient être animés trimestriellement.

Une intégration des partenaires du « second cercle » à renforcer

Ce besoin de renforcement du lien au-delà des partenaires historiques du Contrat de Ville est ressenti comme essentiel pour mieux s'intégrer à la dynamique des organisations déjà partenaires mais qui pourraient être mobilisées d'avantage, telles que le Conservatoire, l'Éducation Nationale, ou l'ADVSEA. Notons par exemple nombre de besoins relatifs aux établissements d'enseignement du 1er degré qui mériteraient d'être travaillés de manière renforcée avec l'Éducation Nationale pour faire émerger de nouveaux projets qui visent à élargir le cercle des actions portées collectivement.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION RENFORCÉE POUR LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Renforcer le projet social et éducatif de Dr Ayme et les moyens dédiés

Au regard du vaste projet de renouvellement urbain engagé, il sera primordial d'adopter une stratégie fine de mise en cohérence avec les enjeux sociaux. Ainsi, la programmation des futurs équipements est à travailler en ce sens car ces nouveaux espaces peuvent devenir des lieux ressources et d'accueil pour des opérateurs déjà présents (ou pas encore) sur le territoire.

Dans ce cadre il paraît indispensable de renforcer les ressources humaines, notamment du Centre social. L'actuelle montée en charge des équipes au regard de l'accroissement des écarts et des situations de précarité nécessite à ce jour une réelle prise en compte des besoins en matière de suivi. Dans ce cadre, les partenariats opérationnels avec l'EDeS doivent être réengagés.

Élargir les partenariats

De manière globale aux deux QPV et afin d'apporter une dimension nouvelle aux actions portées dans le Contrat de Ville, une ouverture à d'autres partenaires et un élargissement du réseau d'opérateurs financés dans le cadre du Contrat pourraient être envisagés.

Renforcer le droit commun

Au niveau de chacune des institutions, une double action doit être envisagée :

- Approfondir l'inventaire des modalités de mise en œuvre de l'action de droit commun sur les territoires : quels dispositifs existants, quelles structures, quels acteurs, etc., notamment dans une logique de mise en miroir avec les problématiques identifiées dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville et des données d'observation du COMPAS.
- Engager une réelle démarche de renforcement avec objectifs précis et méthode de suivie

Il s'agira également de rendre le tout plus lisible entre partenaires et in fine pour les habitants

Améliorer la connaissance des situations

Le phénomène de paupérisation du centre-ville a longuement été discuté. Même si ne s'exprime pas une volonté d'intégrer le centre-ville dans la future géographie prioritaire, une analyse plus fine des situations des habitants du centre-ville et des parcours résidentiels pourrait permettre d'objectiver davantage ce constat partagé.

L'enjeu de la mobilisation du public a abondamment été évoqué en ateliers, Il est pour autant difficile à traiter dans la mesure où les origines de la défection ne sont que partiellement connues. De fait, cette problématique questionne bien au-delà du seul enjeu de la mobilisation et renvoie à des enjeux sociaux et sociétaux : repli communautaire, peur de sortir de chez soi, insécurité réelle, manque de visibilité de l'offre...

Quels sont les facteurs explicatifs de ce phénomène et sur quoi agir en priorité ? Il apparaît que l'outillage actuel est insuffisant pour bien percevoir les tenants et aboutissants de la problématique, une démarche de diagnostic plus aboutie permettrait certainement d'apporter les éclairages nécessaires, préalables à l'approfondissement de la réflexion.

Repenser la place des habitants

Si les Conseils citoyens n'ont pas fonctionné sur le territoire mais que d'autres formats existent pour favoriser la contribution active des habitants (Comités d'usagers des Centres sociaux notamment), il est donc admis par l'ensemble des partenaires et opérateurs de la nécessité de mieux intégrer le point de vue des habitants dans la vie et le développement de leur territoire. Deux opportunités sont à saisir :

- Le projet de renouvellement urbain qui demeure un levier pour à la fois mieux alimenter les habitants sur les projets menés dans une visée informative mais également pour les impliquer dans la manière avec laquelle réaliser des opérations (aménagement transitoires et finaux) et celle avec laquelle penser le projet social ; à la fois de l'Accueil jeune, du futur équipement de Centre social, etc.
- Le nouveau Contrat de Ville, en complémentarité avec les différents travaux menés dans le cadre de cette démarche d'évaluation, pour mieux :
 - > associer les habitants dans la définition des actions et leurs bilans
 - > informer les habitants sur les actions menées et les moyens mobilisables.

En complément du temps fort de l'appel à projets annuel pour les partenaires du Contrat de Ville, il pourrait être envisagé d'organiser :

- de manière régulière, des rendez-vous thématiques conviviaux avec des habitants et en présence de services concernés et élus
- une fois par an, une rencontre collective pour redessiner les priorités et alimenter en ce sens l'appel à projets du Contrat de Ville, mais aussi les modalités de mobilisation des services de droit commun. Cette rencontre pourrait également être organisée dans un format ludique et festif.

Dans ce cadre, il doit être envisagé de mobiliser, pour chacune des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville, des « bénéficiaires » pour contribuer à un bilan collectif.

Renforcement du volet jeunesse du Contrat de Ville

De l'avis des partenaires, il serait nécessaire d'associer plus étroitement le service Jeunesse et Sport de la collectivité, en même temps que cette thématique doit être accompagnée dans sa montée en puissance à partir de nouveaux outils, en particulier le Projet Éducatif Territorial. Celui-ci doit être investi en complémentarité du PRE, afin de renforcer les constats communs et les propositions d'actions sur les thèmes jugés prioritaires, tels que la parentalité, l'entraide scolaire. Par ailleurs, le lien avec l'Accueil jeunes pourrait être renforcé en reconsidérant la place de la thématique sportive dans le Contrat de Ville. Alors même que la jeunesse est la priorité du mandat du Maire de Cavaillon et qu'un projet de restructuration de l'Accueil jeunes est en cours de réalisation, nous n'avons pas rencontré le référent municipal au cours de cette démarche collective. Au regard des enjeux de taille en faveur de ce public, il convient donc de rappeler le rôle central de cet équipement et de l'inscription de son équipe dans l'animation territoriale de proximité et de son articulation avec les autres acteurs du territoire. L'espace jeunesse peut devenir pour les jeunes de Docteur Ayme un espace ressources tout autant qu'il doit l'être pour l'ensemble des cavaillonnais. Il doit avoir pour objectif de favoriser la mixité des jeunes cavaillonnais par un rayonnement et une programmation adaptée à l'échelle de la commune.

Concernant le volet sportif, qui est un axe de travail en tant que tel de la thématique jeunesse, il est souligné la bonne réussite de la Commune sur les actions spécifiques entreprises en QPV : le relais se fait avec les clubs sportifs mais d'autres thématiques pourraient être mises en lien pour élargir l'approche autour, par exemple, de la place du sport dans les politiques éducatives, le financement des politiques sportives locales ou encore les inégalités de genre en termes d'accès aux pratiques. Cela renvoie encore à un objectif d'implication et de maillage avec les services en charge du sport et de la jeunesse, dont les compétences sont directement concernées (déploiement territorial du dispositif Pass'Sport par exemple).

Renforcer l'axe emploi du Contrat de Ville qualifier, former et favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

Au regard des données d'analyse du COMPAS, il convient de :

- mieux accompagner les jeunes dans l'accès à la formation et à l'emploi
- de renforcer prioritairement l'action envers les femmes : formation, accompagnement, mode de garde, ,etc.

Aussi et au regard des enjeux de retour à l'emploi des habitants des QPV et de développement de l'emploi local, il semble primordial de renforcer les collaborations entre l'ensemble des acteurs : insertion, formation, emploi, économie. Il s'agira alors de mieux mettre en adéquation les besoins des entreprises avec les compétences disponibles sur le territoire. Cela passe notamment par le renfort de l'accès à la formation et nécessite donc un travail rapide d'identification préalable des besoins.

Le public des jeunes adultes et des femmes est à considérer comme prioritaire. Il serait alors nécessaire de renforcer les liens avec la Mission Locale et Pôle Emploi, et que ces deux structures renforcent leurs actions en direction des habitants des QPV, en lien avec les acteurs sociaux de proximité et les dispositifs déployés, en particulier la Plateforme linguistique.

Aussi, il serait illusoire de penser que les habitants en situation de chômage de longue durée pourraient dans leur globalité bénéficier d'un retour rapide à l'emploi. Ce serait en partie nier tout un volet « social » de l'intégration économique. Ainsi, il est constaté un déficit en termes de dispositifs et de structure d'insertion par l'économie : ETI, chantiers d'insertions, etc. Actions qui nécessiteraient donc d'être encouragées et soutenues.

Cette question de l'emploi et de l'accès à l'emploi, aux côtés de la jeunesse, est considérée par la gouvernance politique et stratégique comme la priorité. Dans ce cadre, les services de l'État sont appelés à une plus grande mobilisation dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale en faveur de l'emploi, en lien avec les projets structurants de développement économique du territoire. Aussi la Région et le Département doivent renforcer leurs actions, dans le cadre de la formation pour le premier et de l'insertion par l'économie pour le second. La collectivité pourrait jouer un rôle renforcé de coordination de ce pilier aux côtés d'un État mobilisé et fédérateur. Cette coordination pourrait également permettre d'objectiver un certain nombre de constats relatifs aux raisons pour lesquelles le « travail » n'est plus « vendeur ». Quid du poids culturel, culturel, générationnel, sociétal, etc.

Tout cela suggère enfin, des actions adaptées et sans doute plus innovantes pour aller vers et accompagner dans la proximité, en renforçant les modalités partenariales sur le territoire en faveur de plus de co-production et d'une meilleure lisibilité des dispositifs entre partenaires.

Enfin la question de l'emploi ne doit pas être déconnectée de celle de la formation initiale et de l'orientation. Il conviendrait de valoriser les parcours universitaires de proximité (Avignon) et dans ce cadre, de favoriser la réussite éducative des plus jeunes et leurs orientations.



LES PRÉCONISATIONS POUR LE FUTUR CONTRAT DE VILLE

Gouvernance

- Conforter les dynamiques actuelles
- Renforcer l'animation du Contrat de Ville par une approche par public
- Intégrer pleinement des acteurs du « second cercle » dans l'animation du Contrat de Ville

Thématiques prioritaires, renforcement du droit commun et articulation partenariale

- Emploi : renforcer les moyens notamment en direction des jeunes et des femmes, assurer une coordination des acteurs; rendre lisible l'action
- Éducation : renforcer les partenariats en s'appuyant sur le dynamisme du PRE
- Jeunesse : un renforcement du partenariat du service jeunesse, faire des équipements de proximité (Accueil jeune, MJC, etc.) des espaces de rencontre de tous les jeunes cavaillonnais

Avec une attention particulière sur les femmes et sur la recherche de mixité sociale.

Droit commun

- Améliorer le niveau de connaissance du niveau de mobilisation du droit commun de chacune des institutions en lien avec les besoins des habitants
- Adapter et renforcer les moyens en fonction
- Sanctuariser les aides : ASV, PRE, Quartiers d'été, d'automne, etc.

Participation des habitants

- Objectiver les constats quant à la démobilitation du public et mesurer le niveau d'impact réel
- Associer les habitants à un diagnostic permanent et actualisé des besoins
- Favoriser une plus grande lisibilité et transparence des modalités de mises en œuvre des politiques publiques et de conditions d'accès aux dispositifs

Mise en cohérence du projet social et du PRU du Quartier Docteur Ayme

- Mise en adéquation des moyens humains entre le projet social, le niveau d'équipements et les besoins des habitants : renforcer l'équipe du Centre social La Passerelle
- Veiller à un engagement plus fort dans le cadre de la TFPB



CONCLUSION

À bien des égards, le Contrat de Ville de Cavaillon est apparu exemplaire dans ses modalités de mise en œuvre, au travers notamment d'un engagement fort des signataires et opérateurs, par ailleurs largement impliqués tout au long de l'évaluation finale du Contrat de Ville. Cet engagement se traduit notamment par une mobilisation dans la proximité et le partenariat. Les deux Centres sociaux jouent à ce titre un rôle fondamental pour l'animation territoriale et la mise en œuvre d'actions avec et à destination des habitants des deux quartiers prioritaires. Il faut également noter l'investissement des acteurs pouvant être qualifiés de « second cercle » : les établissements scolaires, la médiathèque, les structures culturelles du territoire, etc. Aussi, le Contrat de Ville peut s'appuyer sur des dispositifs associés pleinement reconnus, tel le Programme de Réussite Éducative porté par le CCAS de la ville de Cavaillon.

L'ensemble de ce travail a également été facilité par le professionnalisme de la chargée de mission du Contrat de Ville qui, par sa maîtrise du contexte local et des fondamentaux de la Politique de la Ville, a permis d'insuffler cette dynamique. Le portage dans le cadre d'une direction unique pilotée par une directrice intégrée aux services de la commune et de l'intercommunalité a permis une mobilisation effective des autres directions sectorielles et la coordination de cette équipe élargie. Notons le rôle essentiel joué par la Déléguée de la Préfète et des Sous-Préfets thématiques pour également permettre la mobilisation de tous les moyens d'actions complémentaires de l'État.

Cette politique publique est également portée stratégiquement et politiquement. La mobilisation du Maire de Cavaillon et des services de l'État (ANRU, Ministère de l'Intérieur) suite aux événements de l'été 2021 en sont notamment une illustration.

Nous tenons à faire part de nos sincères remerciements à l'ensemble des interlocuteurs croisés tout au long de ces quatre mois pour leur engagement sans faille. Nous avons par ailleurs, une attention particulière pour la référente famille du Centre social La Passerelle, qui a permis la mobilisation et l'accompagnement de quatre habitantes qui nous ont éclairé sur les réalités vécues et par leur perception de la mise en œuvre des politiques publiques. À ces quatre ha-

bitantes, nous souhaitons affirmer que leur présence et leurs points de vue ont pleinement été intégrés dans ce document mais aussi, et c'est sans doute l'essentiel, dans la réflexion des partenaires présents pour qu'ils puissent s'en saisir.

Il convient donc de retenir que la question de l'insécurité a pesé et continue de pénaliser le quotidien des habitants. Le projet de renouvellement urbain et l'engagement des bailleurs dans ce cadre, doivent ainsi permettre de favoriser un cadre de vie de qualité.

L'emploi demeure la priorité pour les habitants du Contrat de Ville. Dans ce cadre, les femmes et les jeunes devront faire l'objet d'une action partenariale renforcée. Cette question de l'emploi ne pourra être déconnectée de toutes les composantes de « l'accès à l'emploi » et notamment la levée des freins (Plateforme linguistique, accès aux droits, orientation, informations et formations, etc.). La jeunesse a été réaffirmée comme la priorité du mandat municipal. Aussi, au regard du poids de cette population dans la population des QPV et de Cavaillon, l'action des partenaires (Accueil jeunes, Mission Locale, établissements scolaires, etc.) doit faire l'objet d'un renforcement des moyens et d'une stratégie concertée. Le QPV1 doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans la mise en cohérence des projets urbains et sociaux, au service d'un projet de territoire connecté à l'ensemble de la commune.

Ce travail nécessitera le renforcement des moyens humains dédiés, notamment des Centres sociaux, particulièrement celui de La Passerelle mais aussi un engagement renforcé des acteurs pour mieux associer et mobiliser les habitants par une évolution des pratiques : plus d'aller vers, plus de temps d'échanges réguliers pour diffuser les informations, recueillir les avis et envies des habitants, coconstruire avec eux cette stratégie territoriale.

Enfin, et bien que les modalités de renforcement du droit commun soient perceptibles, il conviendra de mener un travail d'identification du niveau de mobilisation de chaque acteur au regard des besoins.

Si de nombreux moyens sont disponibles et que certains doivent nécessairement être renforcés, un besoin de lisibilité pour chacune des parties prenantes (techniciens, opérateurs, habitants, etc.) est aujourd'hui indéniable.

Le renforcement de l'animation territoriale et l'ouverture de la coordination du Contrat de Ville à d'autres acteurs intervenants sur le territoire et auprès des habitants, pourront permettre d'aller encore plus loin sur l'interconnaissance, la production de diagnostics et d'actions communes pour mieux répondre et construire avec les habitants, les conditions réelles pour une amélioration de leurs conditions de vie.

ADVSEA : Association Départementales de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

ANPEP : Association pour la Promotion de l'Éducation Permanente

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ASV : Atelier Santé Ville

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CdV : Contrat de Ville

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

COFIL : Comité de Pilotage

CS : Centre social / Centres sociaux

EDeS : Espace Départemental des Solidarités

ITV : Initiative Terre de Vaucluse

LMV : Luberon Monts de Vaucluse

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPI : Opérations Pieds d'Immeubles

PRE : Programme de Réussite Educative

PRU : Programme de Rénovation Urbaine

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

REMERCIEMENTS

Les services de l'État et l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse s'associent pour remercier l'ensemble des parties prenantes au Contrat de Ville 2015-2023 de Cavaiillon.

Aux partenaires financeurs, qui renouvèlent chaque année leur volonté de soutenir, à nos côtés, les actions locales ;

Aux porteurs de projets qui mènent des actions ambitieuses et nécessaires à destination des habitants des quartiers prioritaires de Cavaiillon ;

Aux équipes de terrain, dévouées, qui œuvrent au quotidien pour ces habitants ;

Au groupe d'intérêt économique Passages qui a animé avec brio l'évaluation du Contrat de Ville ;

Les groupes de travail portés dans le cadre de cette évaluation ont été l'occasion de saluer une nouvelle fois l'excellent réseau partenarial qui demeure sur le territoire cavaiillonnais.

La prochaine contractualisation 2024-2030 sera l'occasion de poursuivre et d'intensifier les initiatives en direction des habitants des quartiers prioritaires.



Agglomération Luberon Monts de Vaucluse > Service développement urbain et inclusion social

Secrétariat Politique de la Ville : secretariat.pdv@c-lmv.fr

Mise en Page : Alexandre Bruno / Ohmymotion.fr



2024 – 2030

DYNAMISME, AMBITIONS ET RENOUVEAU

